

## **L'État reconnu responsable de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique : il doit changer de cap !**

Par un jugement du 3 février 2021, le tribunal administratif de Paris juge que la carence partielle de l'État français à respecter les objectifs qu'il s'est fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre engage sa responsabilité. Afin de déterminer les mesures devant être ordonnées à l'État pour réparer le préjudice causé ou prévenir son aggravation, les juges ont prononcé un supplément d'instruction, assorti d'un délai de deux mois. La tâche sera difficile et risquée... !

Après le décès de Jacques Chirac, qui avait fait une déclaration historique au sommet de Johannesburg (« La maison brûle et nous regardons ailleurs »), nous écrivions déjà « qu'il faut mettre un terme rapide à l'utilisation de toutes les énergies fossiles partout où elles peuvent être remplacées par des énergies déjà décarbonées comme l'électricité ou les énergies renouvelables thermiques. Il faut consacrer les financements publics aux solutions éprouvées et efficaces, et stopper les subventions coûteuses, par exemple, aux énergies renouvelables électriques intermittentes. Il faut, dès aujourd'hui, obtenir les réductions d'émissions de gaz à effet de serre qui sont à portée de main, au lieu de privilégier la quête de solutions dont on rêve pour demain et qui sont soutenues par ceux qui polluent aujourd'hui. »

Depuis, le Haut Conseil pour le Climat a lui aussi déploré le manque d'efficacité de la politique actuelle. L'Académie des Sciences a critiqué et dénoncé le contre-sens de la fermeture de la centrale de Fessenheim et celle d'autres réacteurs dans la décennie à venir. François Bayrou, Commissaire au Plan auprès du Président de la République, vient de déplorer le même contresens !

Est-ce contraint par un tribunal administratif que l'État va enfin se résoudre à prendre les bonnes mesures :

- Modifier la loi de transition énergétique pour y supprimer la réduction du nucléaire : n'avez-vous pas vous-même, Monsieur le Président, déclaré devant les jeunes que vous ne pouviez pas arrêter des réacteurs sans relancer des centrales à combustible fossile ?
- S'appuyer sur l'électricité décarbonée pour développer beaucoup plus rapidement les alternatives électriques aux usages des combustibles fossiles (fioul et gaz) dans la mobilité et le chauffage des logements : n'est-ce pas un échec de constater que la France ne va pas réussir à déployer 100 000 bornes de recharge d'ici la fin de l'année et que le quart de celles déjà installées ne sont pas disponibles ? Est-ce bien opportun de tergiverser sur la mise en œuvre des bonnes mesures de la Réglementation Environnementale RE2020 qui ne cesse d'être reportée alors que sa mise en œuvre est urgente ?
- Réorienter toutes les subventions injustifiées aux fausses solutions comme les renouvelables intermittentes vers les solutions matures et efficaces dès aujourd'hui. Est-ce bien normal que la plupart des projets éoliens contournent la règle des 6 mâts et des 18 MW pour profiter des meilleures subventions et éviter la mise en concurrence ?

Il y a de nombreux exemples de mesures inefficaces ou même contraires au bon sens dans la politique actuelle.

Il est grand temps de remettre de la cohérence et de respecter la priorité accordée à la lutte contre le changement climatique.